

ADVOCNAR *infos*

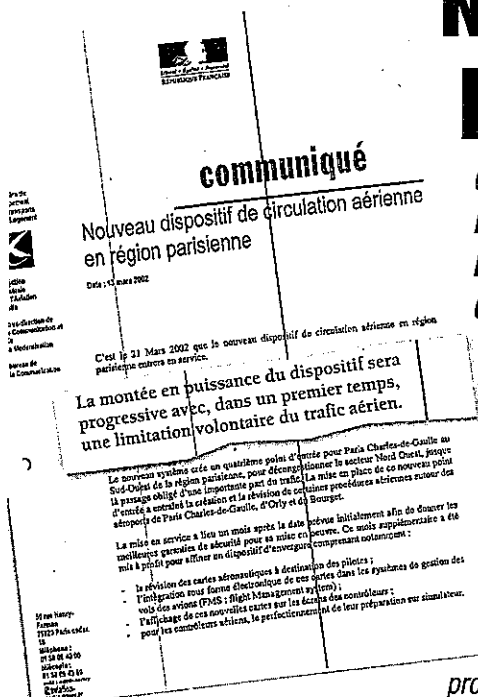
Association de Défense Contre Les Nuisances Aériennes

N° 15

ADVOCNAR BP 54 - 95210 St-Gratien - Tél. : 01 39 89 91 99 - e-mail : advocnar@free.fr - site : http://advocnar.free.fr

Nouveaux couloirs aériens : MANIPULATION !

C'est le 21 mars 2002 que sont entrés en vigueur les nouveaux couloirs aériens en Ile-de-France. Un projet opaque, qui semble annoncer une augmentation du trafic. L'ADVOCNAR s'inquiète d'un document émanant de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Plusieurs intervenants s'indignent et font part de leur insatisfaction...



Simone NEROME,

présidente de l'ADVOCNAR et vice-présidente du Collectif Santé Nuisances Aériennes (CSNA) rappelle les circonstances de la réorganisation des couloirs aériens :

« La DGAC annonce transparence et concertation autour du projet de réorganisation des couloirs aériens. Il n'en est rien ! C'est une fuite de la DGAC qui a révélé ses projets au grand jour et qui a provoqué la colère des riverains d'Orly (20.000 manifestants en mai 2001). Le ministre des transports a retenu le projet de l'organisme Eurocontrol, contre l'avis de l'union des associations et des élus de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Roissy. À la vue des méthodes utilisées, l'ADVOCNAR ne cautionne pas le dispositif mis en place. L'objectif caché est d'optimiser Roissy pour absorber le doublement du trafic d'ici 10 ans.

L'ADVOCNAR fera respecter les engagements du gouvernement: 55 millions de passagers maximum par an. Et pas un de plus ! »

Jean-Yves POUTIERS,

membre du Forum contre les nuisances aériennes (91 et 77):

«...La montée en puissance du nombre d'avions dans les nouveaux couloirs se fera surtout en juillet, et non pas pendant les 2 ou 3 mois d'activité du Comité de suivi*. Quand le trafic sera à son maximum, nous n'aurons plus notre mot à dire ! ... Cette réorganisation se fait au profit d'ADP et des compagnies aériennes. Nous ne sommes pas dupes. La lutte continue... ».

* Le Comité de suivi a été constitué sous l'égide de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires). Il est constitué de l'ACNUSA et des présidents de 16 associations franciliennes. Sa mission : superviser la mise en place des nouveaux couloirs et remonter les réactions de la population. ☺

Dans un document de la DGAC, du 13 mars 2002, il ne fait aucun doute que l'augmentation du trafic aérien est bien prévue ! Au secours !

SOMMAIRE

Actualités P.1

NOUVEAUX COULOIRS AÉRIENS : MANIPULATION !
Au-delà du discours officiel, les inquiétudes sont permises. Chronique d'un recul annoncé !

Dossier P.2-3

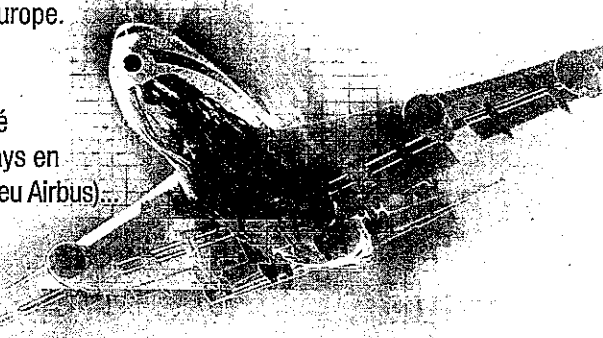
NUISANCES AÉRIENNES : LA BATAILLE DES MAIRES
Des élus au cœur de nos préoccupations, ça existe, et le mouvement s'amplifie. Espoir.

Action ! P.4

NON AUX VOLS DE NUIT :
L'ADVOCNAR vous propose une action simple et concrète pour lutter contre les nuisances aériennes.

L'EUROPE DIT OUI AUX AVIONS BRUYANTS ...

Une directive européenne du 26/03/2002 autorise la circulation d'avions obsolètes en Europe. Des avions ne répondant plus aux normes anti-bruit et qui devaient être interdits à partir du 1^{er} avril 2002. Boeing est désormais assuré du juteux commerce de l'occasion avec les pays en voie de développement (marché qui concerne peu Airbus)... Et l'Europe s'affirme comme une belle terre d'accueil pour ces vieux coucous !



NUISANCES AÉRIENNES :

Grâce aux associations, la diminution des nuisances aériennes est un sujet incontournable pour la classe politique et pour les média. C'est ce qui nous donne l'espoir d'une réorganisation efficace de l'aérien en Ile-de-France. En parallèle de nos actions militantes, les élus locaux agissent également. ADVOCNAR Infos s'est intéressé à deux initiatives : les arrêtés d'interdiction de survol des communes de Deuil-la-Barre et du Plessis-Bouchard dans le Val d'Oise... Rencontre avec leur maire respectif : Jean-Claude NOYER et Gérard LAMBERT-MOTTE.



Monsieur Jean-Claude NOYER
Maire de Deuil-la-Barre (95),
Président de la communauté
d'agglomération de la Vallée de
Montmorency

« MOBILISEZ-VOUS ! »

ADVOCNAR Infos : *Pourquoi avez-vous pris un arrêté d'interdiction de survol de votre commune ?*

J.C. NOYER : Parce que les conditions de vie à Deuil-La-Barre et dans la vallée de Montmorency se sont sérieusement dégradées ! En prenant cet arrêté, je connaissais le risque d'être invalidé par le tribunal administratif. Ce fut le cas. Cet arrêté est à prendre comme un acte de protestation, destiné à sensibiliser l'opinion publique et à faire réagir Aéroports de Paris (ADP). Cela a plutôt bien fonctionné, mais je regrette la "langue de bois" de certains interlocuteurs. Je suis tenace ! Mon objectif est d'aboutir à une nouvelle réglementation de l'aérien.

ADVOCNAR Infos : *Comment se prend la décision d'un tel arrêté ?*

J.C. NOYER : Très simplement ! Aucun vote du Conseil Municipal n'est nécessaire. Le maire, seul, peut prononcer un arrêté d'interdiction de survol de sa commune. Par principe, j'ai consulté le Conseil Municipal avant ma décision.

ADVOCNAR Infos : *Quelles ont été les réactions des élus du Val d'Oise ?*

J.C. NOYER : Dans un premier temps, j'ai obtenu l'appui de l'APELNA (ndlr : Association d'élus regroupant 49 communes autour de sujets liés à l'environnement). En définitive, seules trois communes ont suivi : Le Plessis-Bouchard, Soisy-sous-Montmorency et Groslay... Il reste du travail de mobilisation à faire !

ADVOCNAR Infos : *Comment pourrions-nous impliquer davantage les élus ?*

J.C. NOYER : Votre démarche est bonne. Allez voir les élus et soyez insistants ! La collaboration avec les associations est un mode d'action apprécié des élus.

Actualités

L'ÉTAT FRANÇAIS CONTRAINT DE RÉAGIR !

Pour Jean-Claude Noyer, la publication d'un arrêté d'interdiction de survol du territoire n'est pas qu'un artifice médiatique. Le maire de Deuil-la-Barre détaille sa bataille juridique contre l'Etat français. À l'ADVOCNAR, nous constatons que la pression contre les nuisances aériennes s'exerce à plusieurs niveaux. De quoi encourager nos actions de terrain !

"Un premier arrêté d'interdiction de survol de la commune a été publié en référence au Code de la Santé Publique : le bruit des avions, perceptible à l'intérieur des logements, doit être inférieur à 45 dba. Cet arrêté a été cassé par le tribunal admi-

nistratif, au motif de la portée trop "générale" de l'interdiction.

Un deuxième arrêté a été publié. Son contenu : la limitation des vols de nuit de 22h00 à 6h30, en référence au seuil des 45 dba et à l'article 8 de la Constitution Européenne des Droits de l'Homme, qui garantit le respect de la vie privée et familiale.

Le jugement rendu par le tribunal administratif a nécessité 50 minutes (!) au représentant de l'Etat pour convaincre le juge et 9 assesseurs pour assister le président de séance. L'arrêté a été invalidé au motif que la compétence de l'aérien revient au

ministre des transports et non au maire... A ce stade, les 45 dba à l'intérieur du logement ne sont plus contestés et l'invalidation des arrêtés devient de plus en plus difficile..."

Aujourd'hui, Jean-Claude Noyer fait appel du jugement pour aller devant le Conseil d'Etat et entreprend une action auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Entre temps, un rapport parlementaire préconisait l'arrêt des vols de nuit... Puisque le ministre des transports a été désigné responsable, Jean-Claude Noyer espère bien la condamnation du ministre... quelque soit sa couleur politique en cas d'alternance ! ☺



LA BATAILLE DES MAIRES

Et pourquoi ne feriez-vous pas un classement des bons et des mauvais élèves, sur le sujet de l'aérien ?

ADVOCNAR Infos : *Connaissez-vous des moyens d'action déterminants ?*

J.C. NOYER : La mobilisation des citoyens ! Dans le rapport de force que nous engageons, nous devons faire équipe : élus, citoyens, gauche, droite... Il s'agit d'une action dans la durée, mais je constate que la mobilisation est réelle lorsqu'il fait beau (fenêtres ouvertes) et par vent d'est (survol accru des communes). Ce n'est pas suffisant. Les manifestations, les pétitions et les discours n'ont de poids que si ils sont portés par le plus grand nombre !

ADVOCNAR Infos : *A votre avis, pourquoi est-il si difficile de protéger notre coin de ciel bleu ?*

J.C. NOYER : C'est une histoire de gros sous. ADP désire rentabiliser sa plate-forme au maximum et s'en donne les moyens. Mais attention, difficile ne veut pas dire impossible ! Les britanniques parviennent bien à se faire respecter autour d'Heathrow Airport...

ADVOCNAR Infos : *Que pensez-vous de la réorganisation des couloirs aériens du 21 mars 2002 ?*

J.C. NOYER : C'est un faux nez sur le visage du trafic aérien ! Rien ne change fondamentalement, et je suspecte une manoeuvre pour augmenter le trafic une fois encore... Les nouveaux couloirs aériens sont à dénoncer de toute urgence ! Il faut cesser d'espérer passivement ou de contester mollement. ☹

« DES SOLUTIONS DE BON SENS EXISTENT ! »

ADVOCNAR Infos : *Que pensez-vous de la réorganisation des couloirs aériens du 21 mars 2002 ?*

G. LAMBERT-MOTTE : La situation empire au-dessus du Plessis-Bouchard et je redoute une augmentation du trafic aérien. En effet, personne n'indique comment absorber le doublement du trafic avant la construction de l'hypothétique 3^e aéroport... dans 15 ans ! Les réponses d'ADP et de la Direction Générale de l'Aviation Civile sont abusives et manipulatoires.

ADVOCNAR Infos : *A votre avis, quelle action décisive mener pour se faire entendre ?*

G. LAMBERT-MOTTE : Chaque action compte. Elle montre que nous existons et que nous sommes mécontents. Je regrette sincèrement la faible mobilisation des citoyens. Plus de monde et une contestation beaucoup plus ferme... voilà ce qu'il faudrait... et tout irait plus vite. Vous pouvez compter sur notre engagement au Plessis-Bouchard. J'espère quand même ne pas avoir à m'asseoir sur les pistes de Roissy !

ADVOCNAR Infos : *Croyez-vous à une utilisation plus systématique de l'aéroport de Vatry, dans la Marne ?*

G. LAMBERT-MOTTE : Bien sûr ! Si j'exerce des pressions auprès de l'Etat, c'est parce que des solutions de bon sens existent. Il ne s'agit évidemment pas de fermer Roissy, mais de procéder à des aménagements. Par exemple, l'aéroport de Vatry. Il est prêt à recevoir le fret aérien. C'est à l'Etat "d'inciter" les entreprises à se réorganiser. ADP n'étant pas actionnaire de l'aéroport de Vatry et les intérêts politiques étant ce qu'ils sont, les décisions traînent. Encore une fois, c'est aux citoyens de faire pression !

ADVOCNAR Infos : *Etes-vous optimiste pour la suite des événements ?*

G. LAMBERT-MOTTE : Absolument. Sans quoi je ne serais pas maire de ma commune ! J'espère que les 49 maires regroupés au sein de l'APELNA prendront un arrêté d'interdiction des survols nocturnes de leur commune. Un acte symbolique et porteur d'espoir... ☺



Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard (95)

SANTÉ PUBLIQUE : rien ne va plus !

Les troubles constatés sur les populations voisines d'un aéroport sont sérieux :

+ 50 % de consultations et consommations médicales

+ 58 % de consultations de psychologues et de psychiatres

+ 18 % de décès pour des raisons cardio-vasculaires.

Source : M. Alain MUZET, directeur de recherche au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), auteur de l'ouvrage "LE BRUIT" paru chez Flammarion (1999)



VOLS DE NUIT À ROISSY : STOP !

Trafic de nuit : + 39 % depuis 1997
500.000 personnes survolées à basse altitude
160 mouvements chaque nuit

Nous disons STOP !

Les marchandises et le courrier sont transportés de nuit, dans des avions cargo particulièrement bruyants. Leur décollage est plus lent que les avions de ligne et leur impact sonore au sol affecte une surface trois fois plus grande. Ce trafic n'a pas de justification à Roissy, au sein d'un site urbanisé. L'aéroport de Vatry, dans la Marne, doit accueillir le fret dès demain.

Nous réclamons le couvre-feu de 22h30 à 6h00.
La population, survolée à longueur de journée, doit bénéficier du repos physique et psychique, indispensable à sa santé.

Pétition

L'ADVOGNAR demande à tous les maires :

- de demander le transfert du fret aérien et des charters à Vatry
- d'obtenir le couvre-feu aérien entre 22h30 et 6h00
- de prendre un arrêté d'interdiction de survol de leur commune

Soutenez cette action !

En retournant vite cette pétition à l'ADVOGNAR

Repartes

UNE BONNE NUIT : c'est possible !

L'Italie, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse ont obtenu l'interdiction des vols de nuit sur leurs principaux aéroports. L'Angleterre est en bonne voie. En France, les riverains d'Orly ont réussi à imposer le couvre-feu... A nous de faire pression pour Roissy !

10 FOIS PLUS DE nuisances !

Un décollage en pleine nuit représente une gêne 10 fois plus importante que le même appareil dans la journée. Source : INRETS - Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité.

LE FRET À PARIS : erreur !

Selon l'ACAST - Association Contre l'Aéroport du Soissonais et du Tardenois, 70 % du fret atterrissant sur Orly et Roissy repartent en province par camions. On peut légitimement s'interroger sur le bien fondé de l'installation de FEDEX à Roissy, avec la promesse d'ADP d'une exploitation 24H sur 24.

PÉTITION À RETOURNER À

ADVOGNAR - BP 54 - 95210 Saint-Gratien

Je demande au maire de ma commune

d'agir contre les nuisances
aériennes :

- ① en agissant pour le transfert du fret aérien et des charters à Vatry
- ② en obtenant le couvre-feu entre 22h30 et 6h00
- ③ et en prenant un arrêté d'interdiction de survol de la commune.

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date : Signature :

Je désire adhérer à l'ADVOGNAR
et recevoir un bulletin d'adhésion

Je suis déjà adhérent de l'ADVOGNAR

L'ADVOGNAR est une association
apolitique à but non lucratif (loi 1901).
Ses membres sont bénévoles.